



GRÈVE

Suite à la note de service du 26 avril, la direction continue d'alimenter la polémique lancée par le SNI.

La revendication de la CGT (Mail du 1^{er} juillet 2015) était simplement l'application de la loi à savoir le paiement à 200% des heures effectuées le 1er mai.

D'ailleurs, le SNI avait rejoint la CGT sur cette demande lors de la réunion DP du 23 juillet 2015.

Le syndicat CGT s'oppose formellement aux nouveaux horaires mis en place par la direction pour le 1^{er} mai.

Lors du CE du 26 avril 2017, tandis que le SNI n'a pas dit un mot, la CGT et FO ont exprimé leurs désaccords sur la modification des horaires.

Nous avons précisé que si la Direction maintenait ces horaires, cela devait se faire uniquement sur la base du volontariat tout en respectant les majorations du 1^{er} mai.

Mais la direction reste dans la provocation et n'accepte aucune contestation.

Même si certains responsables acceptent des congés au-delà des 10 %, nous n'avons pas d'autre choix que d'appeler tous les salariés à faire grève le mardi 2 mai de 0h à 5h.